

**DELIBERATIONS**

**Compte administratif 2014**

Sous la présidence de M. Michel SIMONET, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2014.

Il se résume comme suit :

Fonctionnement	Dépenses 2014	669 259.67
	Recettes 2014	927 775.10
Investissement	Dépenses 2014	354 851.59
	Recettes 2014	221 143.79

**Compte de gestion 2014**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2014, approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2014, établi par le Receveur de la Commune.

**Affectation des résultats de l'exercice 2014**

Les résultats de l'exercice 2014 font apparaître un excédent de fonctionnement de 258515.43 €uros et un déficit d'investissement de 133707.80 €uros.

Les restes à réaliser de l'exercice 2014 sur l'exercice 2015 font apparaître les résultats suivants :

Dépenses :	3 240€
Recettes :	10 800€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de ces éléments, décide d'affecter ces résultats comme suit :

fonctionnement	recettes	compte 002	132 367.63
Investissement	dépenses	compte 001	133 707.80
	Recettes	compte 1068	126 147.80

**Vote des quatre taxes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reconduire, pour l'année 2015, les taux des quatre taxes de l'année précédente, à savoir :

- Taxe Habitation : 12.50
- Taxe foncier Bâti : 14.34
- taxe foncier non Bâti : 32.23
- CFE: 16.51

**Budget primitif 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2015.

Il se résume comme suit :

Fonctionnement	dépenses	856 702.00
	recettes	856 702.63
Investissement	dépenses	1 049 464.80
	Recettes	1 049 464.80

### **Durée amortissements**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'amortir les dépenses (exercice 2014) d'éclairage public (d'un montant de 71074.31 € - compte 2041582) en quinze années et les dépenses « étude évacuation eaux pluviales » (d'un montant de 2880.00 € - compte 2031) en cinq années.

### **Mise à jour IB/IM conformément aux nouvelles échelles indiciaires.**

Suite aux diverses modifications (et notamment au 1<sup>er</sup> janvier 2015) des échelles indiciaires de certains cadres d'emploi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, que les indices bruts/indices majorés (IB/IM) de rémunération des adjoints techniques de 2<sup>e</sup> classe en CDD et en CDI et du rédacteur en CDI seront mis à jour conformément auxdites échelles indiciaires.

### **Compte Administratif 2014, service assainissement**

Sous la présidence de M. Michel SIMONET, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2014 (service assainissement).

Il se résume comme suit :

Fonctionnement	Dépenses 2014	58 493.15
	Recettes 2014	255 143.75
Investissement	Dépenses 2014	16 577.88
	Recettes 2014	126 128.33

### **Compte de Gestion 2014, service assainissement**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2014, approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2014, établi par le Receveur de la Commune.

### **Affectation des résultats de l'exercice 2014 – service assainissement :**

Les résultats de l'exercice 2014 font apparaître un excédent de fonctionnement de 196650.60 € et un excédent d'investissement de 109550.45 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces éléments, décide, à l'unanimité, d'affecter ces résultats comme suit :

fonctionnement	recettes : 002 :	196 650.60
Investissement	recettes : 001	109 550.45

### **Budget primitif 2015 – service assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2015 pour le service assainissement.

Il se résume comme suit :

Fonctionnement	dépenses	56 662.00
	Recettes	251 029.60
Investissement	dépenses	16 429.00
	recettes	131 712.45

### **Location temporaire de la voie publique : Droit de place commerce ambulants :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (par 9 voix pour, 4 voix pour le prix de 20€ et une abstention) de demander, à compter du 01.05.2015, un droit de place journalier de 15 €uros à tout commerçant ambulant qui s'installe Place du Champ de Foire.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°38/2002 en date du 31.05.2002.

### **Assistance technique passation contrat DSP et suivi GSP suite arrêt mission DDT**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'engager dès à présent la renégociation du contrat d'affermage du service assainissement qui s'achève le 31 décembre 2016.

La Direction Départementale des Territoires a informé la commune qu'elle arrête ses missions d'assistance aux collectivités pour le suivi des Délégations de Service Public (DSP) et de Gestion des Services Publics (GSP) dès la fin 2014. Il convient donc de mettre en place un suivi efficace de la GSP.

Pour mener la procédure dans les meilleures conditions, le maire propose de désigner un assistant technique (prestataire extérieur) pour l'accompagner jusqu'à la signature du nouveau contrat (DSP) et pour le suivi de l'exécution de la fin du contrat en cours puis du futur contrat (GSP).

La désignation d'un assistant technique sera faite après consultation à procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le recours à un assistant technique pour la passation du prochain contrat de délégation de service public d'assainissement (rédaction des termes du nouveau contrat et conduite de la procédure) et du suivi de la GSP actuelle et future,

- décide de recourir à la procédure adaptée pour le désigner et mandate le maire pour mener à bien cette opération.

### **Avis de la commune sur le projet de canalisation gaz « Val de Saône » par GRT gaz sur le projet dans le cadre de l'Enquête publique**

La société GRT Gaz a déposé auprès des services de l'Etat une demande d'autorisation en vue de la construction et de l'exploitation d'une canalisation de transport de gaz reliant les communes de Etrez (Ain) et Voisines (Haute-Marne).

Conformément aux dispositions du décret n°2012-615 du 2 mai 2012, l'avis du Conseil Municipal sur ce dossier est sollicité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, formule un avis favorable (13 voix pour, 2 abstentions) .

### **Formation bibliothèque : Remboursement de frais**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de rembourser à Mme DONARD la somme de 44.58€, soit les frais de repas et de déplacement consécutifs à une formation suivie à Saint Apollinaire pour le compte de la bibliothèque municipale.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Le site internet de la mairie <http://www.til-chatel.fr> est en service depuis la mi mars.
- Une cérémonie sera organisée le 9 mai 2015 à l'occasion du départ en retraite d'Alain MILLOT qui assurait les fonctions de chef du Centre de Première Intervention de Til-Châtel.
- La MICA (mission ingénierie conseil et assistance du Conseil Départemental) va rédiger le cahier des charges afin que soit désigné un maître d'œuvre dans le cadre du projet de travaux « accessibilité mairie et installation d'une agence postale communale ».
- Dans le cadre du projet de réduction du périmètre de la zone d'activités du Seuil de Bourgogne, M. Luc Baudry, Président de la COVATI, sollicite par courrier du 06.04.2015 une modification du PLU de Til-Châtel. La Covati prendra en charge les frais inhérents à ladite modification.
- Un artisan a manifesté le souhait de se porter acquéreur d'une parcelle de 3000m<sup>2</sup> à la Chapellerie afin d'installer son activité. Un devis estimatif pour l'aménagement de la voie d'accès a été demandé.
- Un devis estimatif a également été demandé pour la réalisation des travaux d'accessibilité à la salle polyvalente. Par ailleurs, Monsieur l'Architecte en Chef des Monuments Historique communiquera prochainement le descriptif des travaux à réaliser à l'église.
- Dans le cadre du projet de travaux d'aménagements de voirie Rue de la Forge 2<sup>ème</sup> tranche, une subvention de 10000 € a été obtenue (aide parlementaire).

Til-Châtel, le 16.04.2015

Le Maire,  
Alain GRADELET,